

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept le 24 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 17 janvier se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Christelle PROVOST, Annick MOIREAU, Nicole HERBRON, Nadia BOUTIMAH, Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Serge MAINGARD, Christian VERNET, Didier CHOUREAU, Dominique JODEAU, Patrick BERGET, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absents excusés : Madame Muriel PEDEMAS, Messieurs Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT, Olivier CALUT,

Absent non excusé : Monsieur Jean-Claude CROISIER

Pouvoirs : Madame Muriel PEDEMAS a donné pouvoir à Madame Patricia CHEDANE

Monsieur Benjamin CHOLET a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU

Monsieur Thibaud ROBERT a donné pouvoir à Monsieur Christian VERNET

Monsieur Olivier CALUT a donné pouvoir à Monsieur Serge MAINGARD

Secrétaire de séance : Madame Patricia CHEDANE, élue à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h05

Point n° 1 Objet : Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2016 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 13 décembre 2016. Adopté à l'unanimité.

Point n°2 Objet Démission du 5^{ème} Adjoint et Désignation d'un nouvel Adjoint : Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, le candidat est élu à la majorité absolue, vote à bulletin secret : Monsieur Didier CHOUREAU a obtenu 16 voix, Monsieur Claude GASNOT a obtenu 2 voix et 2 bulletins blancs. Est proclamé 5^{ème} Adjoint Monsieur Didier CHOUREAU par 16 voix. L'assemblée délibérante en prend acte.

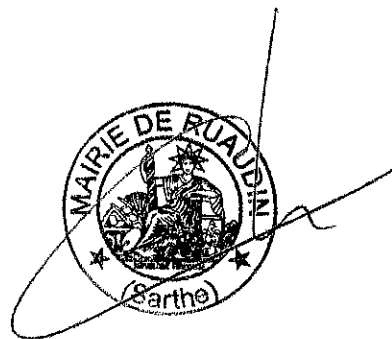
Point n°3 Objet Indemnité Maire, Adjoints, et Conseiller Délégué : Par délibération du 24 janvier 2017, Monsieur Didier CHOUREAU a été proclamé 5^{ème} Adjoint. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la répartition des indemnités au Maire, Adjoints et Conseiller Délégué, Adopté à l'unanimité

Point n°4 Objet : Choix de la Maîtrise d'œuvre des travaux « Réhabilitation et extension complexe sportif », « Construction de cours de tennis » : Vu, l'avis d'appel public en procédure adaptée publié le 12 octobre 2016. Vu, les sept propositions des cabinets d'architecte réceptionnées, au vu de l'analyse des offres, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du Cabinet « Atelier Bleu d'Archi » dont le siège est situé 7 rue du Port Bouquet 72000 Le Mans pour la Maîtrise d'œuvre des travaux. Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2017, Adopté par 18 voix pour et 2 abstentions.

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 28 juin 2016, le Conseil Municipal en prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est clôturée à 20h45

Samuel CHEVALLIER



Maire de Ruaudin